



Probleme heure sur un jour férié

Par **franck**, le **12/07/2011** à **14:52**

Bonjour, je suis dans une entreprise de logistique en équipe de nuit 35H / semaine sur 4 jours du lundi au jeudi de 16 heures à 02 heures du matin. Lors d'un jour férié mon patron me demande de récupérer 2 heures dans la semaine ou de perdre les deux heures sur mon salaire. exemple: le mardi est férié, je commence le travail le lundi à 16H et termine à minuit (je fini à minuit car il ne veut pas payer 2 heures fériés) le mardi férié je ne travail pas (de 16 H à minuit) mais les deux heures restante de minuit à 2 heures du matin doivent être récupérées. A-t-il le droit de me réclamer ses deux ? J'espère avoir été clair. Merci pour votre attention

Par **Cornil**, le **13/07/2011** à **16:29**

bonjour franck S'agissant d'un contrat à temps plein, l'employeur peut modifier les horaires de par son pouvoir de direction sauf abus, et sous réserve d'un délai raisonnable d'information préalable. Donc, il interdit le travail jour fériés, c'est son droit, et tu dois effectivement dans la semaine faire toujours tes 35h avec donc report des heures non travaillées jours fériés sur un autre jour. Bon courage et bonne chance.